



Commune de Prangins

Conseil Communal

Rapport de la commission en charge de l'étude du
préavis No. 49/2023

**Demande d'un crédit de CHF 34'000.- TTC
en vue de l'installation de bornes de recharge pour voitures
électriques (2x places publiques et 2x places Mobility)**

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

1. Préambule

La commission composée de Sonia Gunton, Philippe Humm, François Perrenoud, Peter Dorenbos, Benjamin Chassot (président) s'est réunie une première fois le 19.12.2023 sans la présence des représentants de la municipalité et une seconde fois le 24.10.2024 avec la présence de Madame Alice Durgnat-Levi (déléguée municipale) et Monsieur Robert Mikolajewski (responsable technique du projet) qui ont pu répondre à nos questions.

2. Contexte général

Le présent préavis concerne deux projets liés, à savoir l'installation de bornes de recharge électriques publiques et la mise en place d'un service d'autopartage de véhicules électriques. Ce plan s'inscrit dans le cadre du Programme de politique climatique 2019-2023 et répond à l'évolution croissante des véhicules électriques en Suisse. L'objectif, ici, est de contribuer à la mobilité électrique, en anticipant la demande future, tout en mettant en avant les installations afin d'encourager les habitants de la communes à s'intéresser à cette dernière.

Il est proposé de conclure une convention avec la Société Électrique Intercommunale de la Côte (SEIC) pour l'installation de deux bornes de recharge sur le terrain communal. Une demande de crédit vise également à concrétiser le projet d'autopartage, incluant deux bornes supplémentaires. Le texte souligne la nécessité d'installer un grand nombre de bornes de recharge en libre accès pour répondre à la hausse prévue des véhicules électriques d'ici 2035. Le projet d'autopartage avec Mobility est considéré comme une mesure complémentaire visant à réduire l'impact environnemental, et profiterait de la mise en place de bornes électriques de la SEIC afin d'optimiser les coûts des travaux.

3. Choix de l'emplacement

Lors de la mise en place de ce projet, la Municipalité a décidé de réévaluer sa décision sur l'emplacement des quatre places de parkings qui bénéficieront de ces bornes électriques. Les Parkings des Morettes, des Abériaux et ainsi que des Fossés ont donc été visités et analysés. Bien que le Parking des Morettes soit considéré pour une étape ultérieure en raison de son potentiel, l'accent initial est mis sur la visibilité et la sensibilisation du public, deux critères que ce parking ne remplissait pas suffisamment. Le Parking des Abériaux est également identifié comme prioritaire en raison de sa demande constante, cependant à cause des futurs travaux de la route cantonale et du fait qu'il ne soit pas situé proche d'habitations pranginoises, ce dernier n'a pas été retenu pour cette première étape de mise à disposition de bornes de recharge publiques.

En outre, l'Hôtel la Barcarolle propose déjà une borne de recharge publique sur son parking. En conclusion, le Parking des Fossés a été sélectionné pour accueillir les quatre places en tenant compte de critères tels que la faible utilisation des places bleues à proximité, une visibilité maximale le long de la route de Bénex, la proximité avec l'arrêt de bus pour favoriser la multimodalité, et la proximité d'une armoire électrique.

3. Choix des co-contractants

Le choix de la SEIC comme partenaire pour ce projet semble tout à fait approprié et réfléchi. La SEIC assurera l'installation et l'exploitation des bornes, tandis que la commune mettra à disposition l'emplacement sans compensation financière. La convention établit les responsabilités de chaque partie, avec la SEIC fournissant les bornes, les services de gestion, et la maintenance, tandis que la commune garantit la visibilité et l'accessibilité des bornes ainsi que le respect des règles d'utilisations. La commune prend également à charge les frais de réparation d'éventuels dégâts causés par les utilisateurs. La SEIC définit elle-même les montants des amendes pour le stationnement prolongé et lors d'infractions des règles d'utilisation mais c'est EV Pass, le prestataire du programme et système d'abonnement de la borne qui touche le montant de ces amendes.

Concernant les véhicules d'autopartage, Mobility étant le leader du marché semble être un choix judicieux afin de toucher les plus d'utilisateurs possible. Mobility prend en charge le coût de l'exploitation de ses bornes (montage, entretien, nettoyage, réparations). La commune, elle, prend en charge les coûts liés à l'infrastructure de la borne (socle en béton, marquage au sol et support du panneau Mobility). La SEIC a décidé d'également prendre en charge le coût de l'électrification des deux places Mobility afin d'être propriétaire de l'installation et de pouvoir, en cas de retrait de Mobility à l'avenir, récupérer les deux places libres et y installer des bornes SEIC supplémentaires.

4. Aspects financiers

La commission a pris connaissance de l'estimation des coûts de l'installation ainsi que les frais des contrats des deux véhicules Mobility et n'a pas de remarques sur ces derniers.

5. Perspectives

La commission tient à rappeler que ce projet n'est qu'une première étape dans le développement de l'offre de mise à disposition de bornes de recharge publique et privées. La communication ainsi que le sensibilisation joueront également un rôle important dans le succès de ce projet à long terme qui vise à réduire notre empreinte carbone et développer la mobilité électrique au sein de la commune.

6. Conclusion

Au vu de ce qui précède, la commission *ad hoc* à l'unanimité, vous demande, Monsieur le Président, Madame les Conseillères, Messieurs les Conseillers de prendre les décisions suivantes :

Le Conseil communal de Prangins

vu le préavis No. 49/2023 concernant la demande d'un crédit de CHF 34'000.- TTC en vue de l'installation de bornes de recharge pour voitures électriques (2x places publiques et 2x places *Mobility*),

lu le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet,

ouï les conclusions de la commission chargée d'étudier cet objet,

attendu que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide

1. d'accorder un crédit de CHF 34'000.- TTC en vue de l'installation de bornes de recharge pour voitures électriques (2x places publiques et 2x places *Mobility*),
2. de financer cette opération avec la trésorerie courante,
3. d'amortir ce crédit par un prélèvement unique de CHF 34'000.- TTC sur le compte fonds de réserve no 9282.240 « Fonds réserve mobilité » et de porter les charges supplémentaires futures et les entrées au compte de fonctionnement.

La commission :

Sonia Gunton



Philippe Humm



François Perrenoud



Peter Dorenbos



Benjamin Chassot (président)

